

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 07 AVRIL 2015

FERMETURE DE LA MAIRIE

Du Lundi 20 AVRIL au vendredi 24 AVRIL 2015 INCLUS

Réouverture : le LUNDI 27 AVRIL 2015

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à ses Adjoints.

FETE PATRONALE 2015

En raison des travaux du bas du village et de la nouvelle configuration des rues, la **fête patronale** aura lieu Rue Jean ROSMAN (depuis le croisement de la Rue des Vignes NOEL jusqu'au croisement de la Rue des Bracottes). Elle aura lieu le week-end du **8 au 10 mai 2015**.

CEREMONIE DU 8 MAI 2015

Je vous invite à vous rassembler, Place de la Mairie, le **VENDREDI 8 MAI 2015 à 11h15** afin de célébrer l'anniversaire de la victoire des forces alliées qui a mis fin à la guerre 1939-1945 et rendre hommage aux victimes civiles et militaires du conflit.

Une gerbe sera déposée au monument aux morts.

A l'issue de la cérémonie, nous nous retrouverons à la salle Maurice BOUCHOT où un vin d'honneur sera offert.

RAPPEL

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (**filles et garçons**) doivent se faire recenser pour le **Service National** **dans le mois de leurs 16 ans**. Se munir du livret de famille.

Le « Bien vivre ensemble » nécessite que chacun respecte quelques règles simples.

Ainsi :

① Concernant les nuisances sonores

Tous travaux de bricolage, jardinage nécessitant l'utilisation d'engins ou d'outils à moteur bruyants sont autorisés :

- En semaine : de 8h00 à 20h00
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et
uniquement de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés :
uniquement de 10h00 à 12h00

② Concernant l'entretien des trottoirs :

Il incombe à chaque habitant de nettoyer son trottoir et de veiller à éliminer les herbes folles. Cela contribue également à donner une bonne image de notre village.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

**Le Maire
E. PAYEUR**